

Alpes-de-Haute-Provence - Saint-Paul-sur-Ubaye - Eglise Saint-Jean-Baptiste

AUTEUR DU DOSSIER : Julie TUGAS, Conservateur des monuments historiques



Le 16 mars 1534, les habitants du « quartier de Fouillouse » obtinrent de l'archevêque d'Embrun la création d'une paroisse, et la transformation subséquente de leur chapelle en église, sur le motif qu'il s'agissait là d'une cure de nécessité (et non de commodité). Cette décision emporta la réalisation de travaux qui ont dû s'achever, pour la nef au moins, en 1549 (chronogramme porté sur le linteau du portail ouest). L'église telle qu'elle nous est parvenue peut aujourd'hui sembler, vue de l'extérieur, modeste. A l'intérieur néanmoins, des sondages en recherche de décors peints ont révélé la présence de peintures murales à fresque qui pourraient dater du XVI^e siècle, du niveau des meilleurs réalisations du genre en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; celles du mur sud de la nef, égales en qualité et dans un état de conservation excellent, déploient un type de figuration qui ne semble pas connaître d'équivalent régional à ce jour.

Ces découvertes sont d'autant plus importantes si on les rapporte au corpus d'un patrimoine départemental où les décors peints antérieurs au XVII^e siècle ne sont pas pléthore.



Au-delà de la reconnaissance d'un intérêt d'histoire et d'art patent, la protection au titre des monuments historiques permet d'instaurer un contrôle de l'administration sur des travaux de restauration exigeant un niveau de technicité élevé. En effet, les élévations fragilisées par des tremblements de terre fréquents en ces lieux, et fissurées en maints endroits, portent, pour plus d'un tiers de leur surface, des décors peints d'une valeur considérable.

Considérant que la conservation de l'église Saint Jean-Baptiste de Fouillouse présente un intérêt public en raison de la présence de décors peints dont la qualité, la datation, l'importance du programme et leur état de conservation sont exceptionnels l'église a été classée en totalité avec son enclos par arrêté du 4 avril 2019.